

*Concours pour choisir Le logo et l'hymne
du 150e anniversaire de l'Institut des FMA
(1872 - 2022)*

Le logo et le thème de l'hymne devront se rapporter au slogan proposé pour les célébrations du 150^e anniversaire de la fondation de l'Institut des Filles de Marie Auxiliatrice (FMA) :

« *Marie marche dans cette maison* ».

Par « maison » on entend le monde, où Marie est présente et marche avec nous, nous soutient dans la mission d'éduquer les jeunes. Elle indique une « vision » et une certitude enracinée dans la foi et dans le charisme salésien et une expérience vécue.

La phrase « *Marie marche dans cette maison* » est tirée de l'épisode de la visite de don Bosco à Nice Montferrat en août 1885, reporté dans les *Mémoires biographiques* (livre XVII, 557) et dans la *Chronique de l'Institut* (livre V, 51-52).

**CONCOURS POUR LE LOGO DU 150e ANNIVERSAIRE
DE L'INSTITUT DES FMA**

QUELQUES SUGGESTIONS :

Le logo, pour être immédiatement identifié, doit être **simple et évident**. Même s'il existe beaucoup d'exemples qui enfreignent ces règles, en général, un bon logo doit être constitué des seuls éléments essentiels, de manière à être **rapidement mémorisé**.

1. Il doit être **simple** mais non simpliste.
2. Il doit être **universel et convenir à n'importe quel support**.
(carte de visite, stylo, crayon, affiche, panneau, drapeau, dépliant.).
3. Il doit **contenir le nom** de l'Institut auquel il se réfère.
4. Il doit être **valable même sans couleur** et fonctionner aussi en noir et blanc.
5. Il doit **garantir l'intégrité visuelle** même en cas de réduction.
6. Il doit être **original et unique**. S'assurer que par mégarde il ne ressemble à aucun autre.

INFORMATIONS PRATIQUES POUR LA PROVINCE

- Chaque Province pourra choisir quelques personnes préparées auxquelles on pourra confier ce projet en donnant les informations essentielles sur l'Institut et son histoire.
- Chaque Province pourra remettre au plus **N. 2 logo**
- Indiquer le NOM et le PRENOM de ou des auteurs.
- La remise devra se faire **AVANT le 8 décembre 2019**
- Les 3 réponses (6 s'il y a deux lieux) demandées ci-dessus devront parvenir à l'adresse mail : logo150fma@gmail.com.
- On conseille d'employer le site Wetransfer si le contenu excède la mesure autorisée par votre boîte postale.

Quels fichiers doivent être livrés (*définition 300 dpi*):

- **Fichiers vectoriels** : CdR ou Ai, PDF, EPS

- Version en CMYK (quadrichromie)
- Version en couleurs PANTONE
- Version en NOIR et BLANC

Total 3 fichiers

- **Fichiers raster JPG et Png** (ou Tiff avec un fond transparent)

Total 2 fichiers

- **Les variantes du logo**

Fichier en forme vectorielle avec les déclinaisons du logo (sur maillot, carte de visite, plume, crayon, lettre, affiche, insigne, dépliant...)

Quelques fichiers suffisent comme exemple d'utilisation du logo.

**REMETTRE LE TOUT DES CINQ FICHIERS
+ CERTAINS POUR LES VARIANTES DU LOGO**

INSERES EN TROIS FICHIERS DENOMMES :

Fichiers vectoriel, Fichiers raster, Variantes du logo (Unique fichier zippé)

CONCOURS POUR L'HYMNE DES 150 ANS DE L'INSTITUT FMA

SUGGESTIONS

L'hymne doit être facile à retenir et facilement traductible en diverses langues.

Il doit contenir des strophes en diverses langues (néo latines).

Il devra être destiné spécialement aux jeunes.

La date limite pour le remettre sera le 31 janvier 2020.

REGLEMENT DU CONCOURS

Art. 1 Sont admis à participer tous ceux qui enverront un chant dont ils sont les auteurs aussi bien de la musique que du texte.

Art. 2 Le sujet du thème "Marie marche dans cette maison" doit être original et inédit aussi bien pour le texte que pour la musique.

Art. 3 Dans le cas d'une collaboration ou d'un groupe, l'inscription doit être envoyée par un seul représentant qui devra remplir soigneusement le module d'inscription (voir l'annexe A).

Art. 4 Abstraction faite de l'arrangement (les morceaux pourront être déjà ajustés professionnellement, vous pouvez mettre tous les instruments que vous savez jouer), on demande que le morceau se prête à être accompagné aussi seulement de la guitare.

Art. 5 Le morceau devra être écrit dans une composition de LANGUES suivantes (exemple: une strophe pour chaque langue) : italien, anglais, espagnol, français et portugais.

Art. 6 On demande que le texte ait un registre linguistique jeune pour qu'il soit utilisé par tous.

Art. 7 Le chant peut être accompagné d'une chorégraphie simple (gestes de type "ban").

Art. 8 Le chant qui aura gagné deviendra l'hymne du 150e anniversaire de l'Institut FMA et sera utilisé aussi pour d'autres organisations éventuelles. Pour cela il sera demandé la signature d'un formulaire de renonciation pour l'utilisation de la chanson. (Voir l'annexe A).

Art. 9 L'envoi du morceau doit être accompagné des ACCORDS et/ou des PARTITIONS

Art. 10 L'INSCRIPTION doit être effectuée avant et non après le **31 janvier 2020**, au moyen d'un mail ayant comme objet : « **Concours pour l'hymne des 150 ans de l'Institut FMA** »

À envoyer à l'adresse : inno150fma@gmail.com accompagné de

- Audio: formaté *.mp3
- Texte et Accords : formaté *.PDF
- La renonciation signée

Nous vous recommandons d'indiquer le PRENOM et le NOM de tous les auteurs et de spécifier s'ils sont les auteurs de la musique ou des paroles.

Pour toute information vous pouvez contacter le mail : inno150fma@gmail.com

Annexe A

**Concours pour l'Hymne
150 ans de l'Institut des FMA (1872 – 2022)**

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

ETAT CIVIL DU REPRESENTANT DE L'HYMNE

PRENOM _____ NOM _____

DATE DE NAISSANCE ____/____/____ LIEU _____

ADRESSE : N° _____ RUE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____ PAYS _____

TEL. _____ EMAIL _____

TITRE DE LA CHANSON _____

Je, soussigné, déclare que l'hymne a été composé par moi et par :

PRENOM et NOM	DATE DE NAISSANCE	TELEPHONE	EMAIL

Il/Je soussigné/e déclare connaître et accepter le Règlement du "Concours pour l'Hymne des 150 ans de l'Institut FMA". J'autorise les organisateurs du "Concours pour l'hymne des 150 ans de l'Institut des FMA" de publier les morceaux qui seront présentés au concours et dégage l'organisation du Concours de toute responsabilité à l'égard d'un tiers pour la publication des morceaux mêmes.

SIGNATURE DU REQUERANT _____

Il/Je soussigné/e autorise l'Organisation du Concours à traiter mes propres données personnelles aux seuls fins des activités du spectacle et de promotion artistique du concours dans le respect de l'Article 11 de la Loi 675/96 et de l'article 13 de la Loi 196/2003 en matière de la confidentialité.

SIGNATURE DU REQUERANT _____

REMARQUE

Si l'un du groupe désigné ci-dessus est mineur, la feuille d'inscription et cette feuille doivent être signées par les parents ou par qui a l'autorisation parentale.
